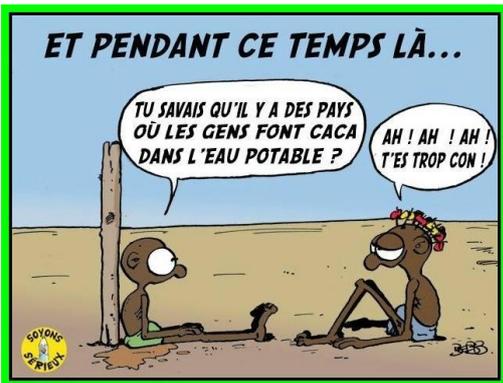


**Entre la réalité environnementale et la *real politik*, le fossé se creuse, plongeant les habitants de la planète dans un abîme énoncé par toute une communauté scientifique et civique. Mais le profit n'aime pas le long terme...**

**1/L'argent doit non pas être investi non pas dans le problème, mais dans la solution !**

Selon les différents rapports du GIEC, depuis le sommet sur le climat de 1992 à Rio, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de 60%. L'élévation du niveau des océans est de 20 cm depuis un siècle. La calotte glaciaire a perdu 4% de sa masse sur la même période. Les GES (dioxyde de carbone, méthane, CO<sub>2</sub>, oxyde nitrique, hydrocarbures halogénés, tous issus de l'industrie et de la consommation) ont entamé la couche radiative. La vie de centaines de millions de femmes et d'hommes, ainsi que de nombreuses espèces animales et végétales, en est directement affecté. Par l'élévation du niveau des océans, par l'aridité des sols, par la disparition des nappes phréatiques. L'élévation de 0.85 °C, depuis 1880, de la température moyenne à la surface des globes entraîne une multiplication des tempêtes et ouragans dans les régions tropicales.

Partout, des populations entières sont contraintes à l'exode et ce sont les plus pauvres, les plus fragiles, qui sont les premiers à souffrir de cette violence climatique, au premier rang desquels les femmes, les habitants des quartiers populaires, les petits paysans et pêcheurs, les peuples autochtones... Pourtant, les compagnies pétrolières ont investi 500 milliards de dollars dans l'exploration et l'extraction de gisement d'énergie nocives, au lieu de consacrer ces sommes à développer des énergies propres.



**2/Le changement climatique ne doit rien à la fatalité, mais beaucoup à l'absence de volonté politique.**

90 entreprises seulement sont responsables des 2/3 des émissions de GES depuis le début de la révolution industrielle. Nombre de ces entreprises sont associés et sponsorisent les négociations sur le climat et le sommet de l'ONU, qu'elles influencent par leur lobbying polluant et intoxicant.

Par le passé, des femmes et des hommes, résolus et visionnaires, ont dénoncé et résisté aux totalitarismes, à l'esclavage, au colonialisme, à l'apartheid... Pour changer la donne, une véritable insurrection des consciences et une mobilisation de masse semblent incontournables. Les citoyen-nes se réduisent à leur condition de consommateur-rices. Nous grandissons dans un monde d'opulence de produits et d'excès de sollicitations et d'informations, via les nouvelles technologies. Les 3 R « réduire, réutiliser, recycler » rencontre un succès mitigé ; le recyclage devient une caution à la surconsommation et la réutilisation devient une conséquence de la stagnation des salaires. Quant à la réduction, elle est assimilée à une attaque.

**3/Nous vivons dans un monde où il n'y a pas « d'ailleurs ». La pollution n'est pas délocalisable.**

En 2013, les catastrophes naturelles ont forcé 22 millions de personnes à quitter leur lieu de résidence. Un nombre qui dépasse celui des réfugiés politiques cette année là, à savoir 17 millions. Le concept de réfugiés climatiques peut être invoqué. Et les états de déployer une stratégie « positive » d'adaptation, ou comment « recycler » ces populations au lieu d'éviter leurs déplacements contraints, gommant ainsi la responsabilité économique des émetteurs de GES.

**Agriculture écologique :** les multinationales, type Monsanto, voudraient idéalement transformer les accords sur le climat en accords commerciaux. Alors qu'une agriculture raisonnée (semences, jachères), biologiques (pesticides), respectueuse des saisons, des cycles, des circuits courts, permettraient aux agriculteurs de mieux vivre de leur travail tout en proposant des denrées saines.

Il faudrait avoir une vision citoyenne de l'humanité. Avant d'être français ou indien, nous sommes citoyens de la planète. Ses frontières sont depuis longtemps dépassées par les multinationales, le concept de consommateur transcendant les frontières et les cartes d'identité. Le principe du TAFTA en est une preuve récente. Redonnons le droit démocratique à la terre et à ses habitants. Les COP exigent aux états de s'engager. La globalisation de l'économie exige de changer de point de vue.

*Le mouvement citoyen international End Ecocide on Earth demande qu'un cinquième type de crime soit reconnu par la cour pénale internationale, en plus des crimes de guerre, crime contre l'humanité, crime de génocide et crime d'agression : le crime d'écocide, pour des dommages durables et graves à la planète et à la biosphère. Ceci à l'encontre des entreprises transnationales et des états.*

*Pourquoi des états ? On pense aux explosions nucléaires, à l'agent orange lors de la guerre du Vietnam, provoquant des dégâts irréversibles pour l'écosystème.*

*La difficulté est de faire reconnaître l'accroissement des émissions de gaz à effets de serre dans l'écocide.*

*Ban Ki-Moon a porté un amendement à la COP 21 allant dans le sens de la reconnaissance et l'exigence de réparation et de prévention des entreprises responsables de l'écocide. Il fallait que les deux tiers des états le valident pour l'adopter.*

**Résultat : amendement non ratifié...**



## L'accord de Paris, protocole de la COP 21

Les États ne sont pas prêts à enclencher la « révolution climatique ». L'accord de Paris franchit les « lignes rouges » fixées par la société civile ! Dans des moments difficiles, on attend d'une conférence internationale qu'elle prenne des décisions courageuses et visionnaires. Ce n'est pas le cas à la COP 21, avec un accord très en dessous du changement de cap requis.

A l'État d'urgence climatique, l'accord de Paris oppose un bricolage constitué de la somme des égoïsmes nationaux, aussi bien en matière de financements que d'objectifs de réduction des émissions. Il ne faut pas oublier l'essentiel : l'accord de Paris entérine un réchauffement climatique supérieur à 3 °C, sans se doter des dispositifs pour revenir sur une trajectoire inférieure à 1,5 °C ou même 2 °C.

François Hollande souhaitait qu'on se souvienne de la COP 21 comme du moment déclenchant une « révolution climatique ». Par bien des points, l'accord de Paris tranche en faveur des options les plus conservatrices et les moins ambitieuses qui étaient présentes dans le texte de négociation.

L'accord de Paris valide une chose positive : les 195 États de la planète sont d'accord pour maintenir un cadre international et multilatéral – bien que très affaibli – de « gouvernance du climat » : pour véritablement changer la donne, il devient urgent que les règles et principes d'organisation de l'économie mondiale et du commerce international soient soumises à l'objectif climatique.

### *1/ L'accord de Paris est-il « ambitieux » ?*

- En entérinant des contributions nationales (INDCs) qui conduisent vers un réchauffement supérieur à 3 °C, la COP 21 se montre incapable de désamorcer la bombe climatique.
- L'objectif d'1,5 °C, qui n'est pas un objectif contraignant, ne saurait masquer l'absence d'engagements chiffrés de réduction d'émissions de GES pour les années à venir (art. 2).
- Aucune date n'est mentionnée pour le pic des émissions et, l'objectif de long-terme, attendu pour 2050, ne concerne que la seconde partie du siècle ; la formulation de l'objectif de long-terme ouvre la porte à l'utilisation massive de techniques inappropriées telles que le stockage et la séquestration du carbone, la compensation carbone et la géo ingénierie.

**Sans feuille de route clairement établie, sans mention des points de passage en 2020 et 2050 fixés par le GIEC pour revenir sur une trajectoire inférieure à 2 °C, l'accord de Paris met en danger le simple droit à vivre de nombreuses populations à travers la planète.**

### *2/ L'accord de Paris est-il doté « des moyens suffisants » ?*

- Absence des 100 milliards comme plancher de financement dans l'accord de Paris, renvoyé dans le texte de décision de la COP 21 et donc soumis à de nouveaux arbitrages futurs, sans force contraignante et sans amélioration par rapport à Copenhague.
- Manque de transparence et de prévisibilité des financements pour l'après 2020 : aucune mention des termes « nouveaux » et « additionnels » pour évoquer les financements futurs, en contradiction la Convention, pas plus que les termes « adéquats » et « prévisibles ».
- Absence de rééquilibrage au profit de l'adaptation.

**Après 25 ans de négociation, et alors qu'ils n'ont jamais débloqué les financements nécessaires, les pays riches historiquement responsables du réchauffement climatique tentent se dédouaner de leurs responsabilités !**

### *3/ L'accord de Paris fait-il œuvre de « justice climatique » ?*

- Suppression des références aux droits humains et des populations indigènes et à la transition juste dans les articles de l'accord de Paris, références renvoyées dans les préambules ;
- Très net affaiblissement du mécanisme de « Pertes et dommages » puisque tout ce qui concerne les responsabilités juridiques (« labilités ») est retiré de cet l'accord.

**L'affaiblissement du mécanisme de pertes et dommages sonne comme un aveu de culpabilité des pays responsables du dérèglement climatique.**



### *4/ L'accord de Paris est-il « universel » ?*

- Les secteurs de l'aviation civile et du transport maritime, près de 10 % des émissions mondiales (= Allemagne + Corée du Sud) sont exemptés de tout objectif.
- De nombreuses contributions des États (INDCs), notamment des pays les plus démunis, dépendent de financements additionnels pour mener à bien leur transition énergétique et politiques d'adaptation : ces financements ne sont pas là et pas garantis pour le futur.

**L'Accord de Paris ne se donne pas les moyens d'être universel et refuse de s'attaquer à la machine à réchauffer la planète que constitue la globalisation économique et financière.**

### *5/ L'accord de Paris est-il juridiquement « contraignant » ?*

- L'accord de Paris ne transforme par les INDCs en des engagements contraignants et les mécanismes de révision des engagements sont faiblement contraignants.
- Aucun mécanisme de sanction n'est mis en œuvre pour sanctionner les États qui ne prendraient pas des engagements insuffisants, qui ne les mèneraient pas à bien ou qui refuseraient de revoir à la hausse leur ambition.

**Alors que les accords de libéralisation du commerce sanctionnent les pays lorsqu'ils ne respectent pas les règles établies, rien de comparable en termes de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.**

### ***6/ L'accord de Paris est-il « dynamique » ?***

- Il sera impossible de rajouter dans les années futures tout ce qui n'est pas dans le texte de l'accord de Paris (100 milliards comme plancher, ...).
- Des inventaires (stocktaking) sont prévus tous les 5 ans, mais la mise en œuvre des révisions à la hausse reste dépendante de l'interprétation du texte et de la bonne volonté des États.

### ***7/ L'accord de Paris est-il « différencié » ?***

- Avec la mise en œuvre des INDCs, les États ont accepté à Lima une autodifférenciation en matière de réduction d'émissions de GES : chaque pays met sur la table ce qu'il souhaite.
- En matière de financements, alors que la Convention-cadre prévoit que les pays historiquement les + émetteurs débloquent les financements nécessaires à l'adaptation et la mitigation des pays qui en ont besoin, les USA et leurs alliés ont essayé de poursuivre leur œuvre de démolition des principes de la Convention.

### ***8/ L'accord de Paris « est-il équilibré » ?***

- Aucun mécanisme clairement défini pour faciliter le transfert des technologies, notamment pour lever les barrières à l'accès générées par les droits de propriété intellectuelle.
- Possibilité est laissée aux pays, notamment les plus émetteurs, d'utiliser des mécanismes de compensation carbone pour atteindre leurs objectifs, au détriment d'une réduction domestique des émissions.
- Maintien de la référence à « la croissance économique » (art. 10)

**Maxime Combes, porte-parole d'Attac France sur les enjeux climatiques :** « Un accord à n'importe quel prix n'était pas le mandat confié à la COP 21, François Hollande et Laurent Fabius. Utiliser les termes "ambitieux", "juste" et "juridiquement contraignant" pour présenter l'accord de Paris est une escroquerie intellectuelle. Y accoler la référence à la "justice climatique", sans contenu, est méprisant envers toutes celles et ceux qui se mobilisent en ce sens depuis des années. Faut-il rappeler que cet accord de Paris entérine des INDC qui préparent un réchauffement climatique supérieur à 3 °C, sans se doter des dispositifs pour revenir sur une trajectoire inférieure à 1,5 °C ou même 2 °C ? L'accord de Paris n'apporte rien de plus que les engagements individuels des États : c'est un accord à la carte qui permet à chaque État de faire ce qu'il veut en matière d'émissions de GES. Il est temps de tourner la page des énergies fossiles. Pas de faire semblant. »

**Bruno Lamour, président du collectif Roosevelt :** « Alors que nous savions que l'accord « devait » être un succès - dans un contexte de difficultés croissantes dans les négociations, et dans le contexte politique français où la COP 21 est le seul sommet international du mandat de François Hollande - le mouvement climatique prévenait les citoyen-nes depuis plus d'un an qu'il faudrait veiller au contenu de l'accord et ne pas reprendre le discours politicien si une signature avait lieu. Pourtant les médias, y compris de gauche, ont été quasi unanimes à présenter cet accord comme positif et historique. S'il est vrai que cet accord est le premier du genre, nous avons vu qu'il ne suffira en rien à freiner la machine climatique infernale. Pire, il donne l'illusion du progrès. »

**Martine Billard, membre du Parti de Gauche :** « Cet accord n'est donc ni contraignant, ni audacieux, ni basé sur les principes de la justice climatique. Il ne va pas sauver le climat. Mais il offre un point d'appui pour la construction d'un mouvement de justice climatique à l'échelle internationale qui pourra interpeller les gouvernements, banques et multinationales en exigeant que les actes rejoignent les déclarations de bonnes intentions. En France, l'accord sera soumis pour ratification au parlement. Ce sera le moment de revendiquer des engagements bien plus forts et précis, et exiger l'abandon de toutes les politiques contraires à ce traité, à commencer par le projet inutile d'aéroport de Notre Dame des Landes. »

**Exiger des réparations des pollueurs et surtout engager une véritable conversion écologique du système. Le principe de la consommation doit être supplanté par le principe de la préservation. Ralentir le productivisme pour le transformer en une économie et une agriculture raisonnées concilient un monde respectueux de la population laborieuse et de l'éco système !**

**SUD PTT 44/85 soutiendra tous les mouvements de résistances citoyens et politiques pour lutter contre les fauteurs de troubles climatiques.**